



## Contribution de la REIF Feuille de route UE sur la Garantie Enfance

Le 7 octobre 2020

Les organismes de sécurité sociale français réunis dans la [REIF](#) partagent l'avis de la Commission sur l'importance d'adopter et de mettre en œuvre une intervention précoce et des politiques holistiques pour lutter contre la pauvreté des enfants via des politiques universelles et des politiques ciblées pour les groupes les plus vulnérables (enfants porteurs de handicap, issus de l'immigration, vivant dans des foyers à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (ARPE)) qui allient les prestations sociales et l'accès à des services sociaux de qualité à l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE)<sup>1</sup>.

Nous exhortons la Commission à tirer profit de l'expertise et des bonnes pratiques des Etats membres à ce sujet. A titre d'exemple, les institutions de sécurité sociale françaises chargées de la politique familiale (les deux principales entités opérationnelles étant la Caisse nationale des allocations familiales ([CNAF](#)) et la Mutualité sociale agricole ([MSA](#)) et leurs réseaux de caisses locales) servent des prestations financières aux familles (prestations de sécurité sociale et prestations familiales, aides au logement et revenu minimum) et viennent également en aide aux familles en mettant en place ou en co-finançant toute une offre de solutions et de services communautaires axés sur la famille (tels que les crèches et garderies). Leur but est d'offrir une gamme complète de services dans le lieu de résidence des familles en luttant contre les inégalités locales et sociales via des mesures ciblées, notamment pour les enfants porteurs de handicap et les enfants issus de familles à faible revenu.

Toutefois, l'importance et le rôle crucial des politiques publiques (notamment des services pour l'éducation et l'accueil des jeunes enfants) favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée devraient être rappelés dans ce contexte. Comme nous le savons, l'élimination des obstacles à l'emploi des parents est un outil essentiel dans la **lutte structurelle contre la pauvreté infantile**. Un point important à ce sujet concerne le développement de solutions de garde d'enfants pour aider les parents à garder leur emploi ou à retourner au travail. En plus de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les politiques d'EAJE contribuent à éliminer les inégalités et représentent un investissement social.

La REIF salue les mesures ayant été prises par l'UE, notamment depuis la Recommandation 2013<sup>2</sup>, mais constate également les résultats mitigés de ces actions<sup>3</sup>. Il semble également que les stratégies UE n'aient pas suffisamment été suivies (manque d'indicateurs pertinents et d'évaluation des stratégies nationales tout au long du semestre européen avec très peu de recommandations spécifiques par pays à ce sujet)<sup>4</sup>. Nous espérons que la Commission européenne a tiré des leçons importantes de ces lacunes en vue de la préparation de la Garantie Enfance.

Un des outils principaux de l'UE dans le domaine social est la MOC sociale.

La REIF et ses membres encouragent la Commission européenne à relancer cet outil afin de mettre en évidence et permettre la diffusion des bonnes pratiques ayant déjà été développées aux niveaux local et national, afin d'organiser des examens par des pairs et des évaluations comparatives.

---

<sup>1</sup> Tel que cela a été avancé dans la Recommandation de 2013

<sup>2</sup> Voir notamment les actions listées dans la Feuille de route.

<sup>3</sup> Voir les rapports ESPN ou le document de travail des services de la Commission européenne 2017 examinant la mise en œuvre de la recommandation 2013/112.

<sup>4</sup> Voir notamment les évaluations annuelles du Semestre européen d'Eurochild, de Social Platform ou de l'EAPN.

**L'UE doit tirer profit de l'expertise et des bonnes pratiques des Etats membres.** Dans cette optique, en France, les actions sociales de la CNAF et de la MSA dans le domaine des mesures pour l'EAJE doivent être soulignées et partagées dans des programmes : le barème parental d'EAJE appliqué aux parents ajusté en fonction du revenu familial<sup>5</sup>, les bonnes pratiques des crèches à vocation d'insertion professionnelle de la branche « famille » de la sécurité sociale française (qui permettent aux parents en recherche d'emploi de bénéficier d'une place en crèche et d'une aide spécifique en vue de leur insertion durable sur le marché du travail), une augmentation des subventions pour l'EAJE dans les zones en ayant le plus besoin, le site spécifique monenfant.fr permettant aux parents de trouver la solution de garde d'enfant la plus adaptée à leurs besoins. Parmi d'autres mesures innovantes en matière d'EAJE, la branche « famille » a notamment développé des micro-crèches<sup>6</sup>, des maisons d'assistants maternels<sup>7</sup>, des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP<sup>8</sup>) ou des Relais d'assistants maternels<sup>9</sup> mais aussi des solutions flexibles avec par exemple un accès aux services pour les parents ayant des horaires de travail atypiques ou en itinérance.

Une Recommandation du Conseil pourrait être une solution pour raviver l'engagement politique de l'UE et des Etats membres dans la lutte contre la pauvreté infantile qui est susceptible de s'accroître suite à la crise actuelle de la COVID-19.

Il convient cependant de veiller à ce que non seulement les Etats membres mais aussi l'ensemble des parties prenantes concernées participent activement à la définition du contenu de ladite Recommandation, afin de respecter les différentes situations nationales et de garantir son efficacité à l'avenir.

Nous regrettons que les institutions de sécurité sociale ne fassent pas partie de la liste des principales parties prenantes devant être consultées en vue de la définition de la Recommandation. Pourtant, comme nous l'avons dit précédemment, en France, ce sont les organismes de sécurité sociale qui servent les prestations sociales aux familles et aux bénéficiaires et qui leur viennent en aide via des programmes d'action sociale conçus pour des situations spécifiques, notamment pour les familles vulnérables. Leur expertise est précieuse **et les organismes de sécurité sociale pertinents et concernés devraient donc prendre part aux consultations ciblées prévues par la CE.**

Ce futur outil doit également être accompagné d'indicateurs solides afin de permettre un suivi efficace et adéquat.

Il est également de la plus haute importance qu'un soutien financier solide soit apporté par l'UE via des financements UE ambitieux spécifiquement dédiés au soutien des Etats membres et de toute partie prenante impliquée dans la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux adoptés sur la base de la Recommandation.

**Il est vraiment important que les institutions de sécurité sociale soient incluses en tant que telles dans la liste des bénéficiaires potentiels des financements de l'UE lors de la présentation des programmes pertinents.**

---

<sup>5</sup> Les services d'EAJE de toute la France doivent respecter et suivre le même barème parental appliqué aux parents en fonction du revenu familial et les aides françaises de la branche « famille » pour les services d'EAJE sont plus importantes lorsque les revenus des parents sont faibles.

<sup>6</sup> Une micro-crèche est une structure d'accueil pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants âgés de moins de 6 ans dans un local d'une surface minimale de 100 m<sup>2</sup>. La plupart du temps, ces petites structures proposent un projet éducatif (autour de l'écoute de l'enfant, l'autonomie de celui-ci, ou basé sur un projet plus global axé sur l'écologie et l'éveil des jeunes enfants par exemple).

<sup>7</sup> Les assistants maternels ont l'opportunité d'exercer leur profession au sein de MAM (Maisons d'assistants maternels) : ils accueillent les enfants dans une structure commune au lieu de les accueillir au sein de leur propre domicile.

<sup>8</sup> Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont des espaces libres de jeu pour les enfants et des espaces de dialogue pour les parents (échanges avec d'autres parents ou avec des professionnels). Ils participent à l'éveil et à la socialisation des jeunes enfants tout en fournissant un appui aux parents.

<sup>9</sup> Les Relais d'Assistants maternels (RAM) sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

**A propos de nous :**



La **Caisse Nationale des Allocations Familiales** – La CNAF gère un réseau de 101 caisses d'allocations familiales locales (CAF). Elles sont chargées de servir des prestations financières aux familles (prestations familiales, prestations sociales, aide au logement et revenu minimum) et mettent en place des actions sociales pour les familles, incluant les financements de partenaires fournissant des structures et des services aux familles (structures de garde d'enfant, centres communautaires, centres de loisirs pour enfants, travailleurs sociaux, etc.). Elles couvrent les salariés et toutes les personnes non couvertes par un autre régime de sécurité sociale.



santé  
famille  
retraite  
services

La **Mutualité Sociale Agricole** – La MSA fournit une couverture sociale pour les prestations de santé, de famille, de retraite, d'accident du travail et de maladie professionnelle à toutes les personnes ayant un lien avec l'agriculture (exploitants, travailleurs salariés, etc.) et leurs ayants droit. Outre sa mission de protection sociale obligatoire, la MSA développe une action diversifiée en matière de santé et d'action sociale. Elle a également mis en place une large offre de services visant à améliorer la qualité de vie de la communauté agricole et à plus grande échelle, des personnes vivant en milieu rural.



la **REIF** - La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les organismes de sécurité sociale au sein de l'UE et ses institutions.

Depuis avril 2015, la REIF regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA) ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S) et l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Sont aussi membres le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC).

